



Interrogations des orthophonistes en vue d'une reprise de la patientèle en cabinet de ville

1) Équipement

Masque/visière/plaque anti-postillons :

- Si l'on dispose de masque + une visière + une plaque : faut-il cumuler les 3 protections ou deux suffisent ? Une seule ?

Si possible : garder son masque même si plexiglass ou visière.

Pourquoi ? Car, il faut essayer de réduire au maximum les manipulations de son masque une fois installé sur son visage. Son port continu permet également une meilleure gestion de l'environnement et d'éviter les manipulations avec des mains non désinfectées (= gestes parasites qui sont des sources de contaminations indirectes).

Néanmoins pour faire une démonstration de gestuelle au niveau de la bouche, boire ou manger, vous aurez besoin de le retirer. Il faudra alors s'assurer du respect d'autres gestes barrières (exemple : positionnement derrière sa plaque de plexiglass, ou si utilisation de la visière : cumuler avec le respect de la distanciation sociale).

Le masque devra impérativement être manipulé via les élastiques après une friction hydro alcoolique (avant retrait et après port).

Afin de ne pas contaminer votre environnement en le posant sur une surface ou de devoir mettre votre masque dans une boîte, vous pouvez le laisser pendre à une oreille par son lien.

Une friction hydro alcoolique sera nécessaire après repositionnement de votre masque.

- Approuvez-vous la pose d'une plaque avec passe-documents ?

Oui, il faudra veiller à ce que la plaque de plexiglass soit à hauteur d'homme afin d'éviter les projections en cas de station debout.

Nous rappelons que les documents papiers devront être plastifiés s'ils sont destinés à être réutilisés afin de permettre une décontamination après chaque consultation.

- Le patient doit-il alors porter un masque (tissu ou chirurgical ?) et/ou une visière ?

Le masque: le patient peut garder son masque qu'il soit en tissu ou chirurgical, dans la mesure où il le gardera moins que 4H.

Son port sera indiqué lors dans la salle d'attente. Lorsqu'il sera nécessaire de le retirer (durant la consultation), il devra être conservé dans une pochette ou une boîte propre

afin de pouvoir être remis à la fin de la consultation sans contaminer votre environnement de soin.

Une friction hydro alcoolique (ou à défaut un lavage des mains) devra être proposée au patient à la suite du retrait et de la mise de son masque afin de maîtriser au mieux l'environnement et éviter la transmission croisée via des surfaces contaminées.

La visière n'a pas d'intérêt pour le patient car vous serez porteur du masque (ou autres mesures barrière en cas de retrait temporaire du masque) afin de protéger ses yeux de vos postillons.

La visière à elle seule n'est pas suffisante car elle ne permet pas de protéger complètement l'environnement de soins des éventuels postillons émis.

Il est d'ailleurs conseillé de ne pas avoir de surfaces hautes à proximité si vous êtes contraint de retirer votre masque afin que les éventuels postillons tombent directement au sol au lieu d'une surface haute.

➤ Quel serait l'équipement idéal pour l'orthophoniste et le patient lors d'un soin ORL/touchant le visage/endobuccal ?

Pour les soins où un contact anticipé avec liquide biologique (contact et projection) a lieu comme c'est le cas des soins ORL ou en endobuccal: il vous faudra porter votre masque + visière + surblouse + gants.

Avant le port de ses équipements, une friction hydro alcoolique devra être faite pour ne pas contaminer les équipements ni amener des mains non désinfectées au visage.

➤ Les masques en tissu maison sont-ils suffisamment efficaces pour nous ? Si oui, à quelle fréquence les changer et comment les nettoyer ?

Non, il est recommandé pour les professionnels de santé de porter des masques chirurgicaux / de type II à usage unique durant la prise en charge des patients. Il est possible de garder le masque de soins de type II à usage unique entre chaque patient si celui-ci est ni souillé ni humide ; tout en respectant le temps de port maximum de 4 heures.

➤ Les masques chirurgicaux périmés sont-ils toujours protecteurs ? Sont-ils préférables aux masques en tissu tout de même ?

Oui, ils sont toujours protecteurs et préférables au masque en tissu car le filtre reste intact.

Cependant les liens peuvent être moins élastiques avec le temps. Un test de la résistance des liens devra être fait au préalable afin de s'assurer de leur conformité.

➤ Peut-on réutiliser un masque chirurgical en le désinfectant ? Si oui, comment ?

Non, les masques chirurgicaux sont à usage unique, la désinfection détruirait le filtre.

➤ Peut-on désinfecter un masque chirurgical ou en tissu en le passant au four ?

Non, le masque chirurgical est à usage unique. Il ne doit pas être passé au four en guise de désinfection car la désinfection nécessite une phase détergence (= lavage) pour être efficace.

Dans le cas du masque en tissu, seul le passage en machine à laver avec une lessive détergente (étape de détergence) et la T°C à 60°C (étape de désinfection) assurera une désinfection efficace.

Dans l'utilisation du four, il n'y a pas de phase de détergence.

➤ Le matériel allant en bouche peut-il être correctement désinfecté avec des pastilles de stérilisation pour biberon ?

Oui

Vêtements :

➤ Faut-il porter des sur-vêtements spécifiques type blouse ? Haut + bas ?

Si possible : tenue dédiée au travail, ce n'est pas nécessairement une tunique- pantalon ; cela peut être des vêtements que vous dédiez au travail. A changer quotidiennement ; sauf si souillé à changer immédiatement après le patient.

➤ A quelle fréquence faut-il les changer (par demi-journée, journée, moins souvent)?

Changement quotidien

➤ A quelle température faut-il les laver ?

L'entretien doit se faire en machine à laver à 60°C pendant minimum 30 minutes avec une lessive détergente ou l'utilisation d'une lessive désinfectante active sur le sars-cov-2 en suivant les recommandations du fabricant.

Possibilité pour alternative du lavage des vêtements à 60 °c : les laisser dans un sac fermé pendant 10 jours

➤ Faut-il également porter des chaussures dédiées ? Des surchaussures ?

Les chaussures sont dédiées au travail si possible.

Les surchaussures ne sont pas recommandées car risque de contamination des mains lors du retrait et de plus elles n'ont pas d'utilité car le nettoyage du sol permet la désinfection, et les soins ne se font pas au sol.

➤ Nécessité de lavage des cheveux quotidien ? / Faut-il porter une charlotte dans certains cas ? Lesquels ?

Le lavage de cheveux est nécessaire si souillures. Il n'y a pas d'indication au port de la charlotte car elle perméable aux liquides. Sa fonction permet uniquement de retenir les cheveux et les squames du cuir chevelu.

Pour les cheveux longs ou revenant sur le visage : les attacher ou utiliser une pince pour dégager le visage est suffisante ; cela évitera d'être tenté de ramener les mains au visage pour écarter les mèches de cheveux gênantes.

2) Désinfection des locaux et matériels :

➤ Quel produit utiliser pour désinfecter le bureau (différences suivant matière ?) : La norme EN 14476 est-elle un indicateur suffisant ? La javel est-elle efficace sur toutes les surfaces ? L'alcool à 70° est-il suffisant ?

Oui, la norme 14476 assure l'efficacité sur le virus.

Vous pouvez aussi utiliser de la javel comme le conseille le Haut Conseil de Santé Publique dans son avis du 24 avril 2020 « Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 »

Certaines matières supportent mal la javel (= produits chlorés) à long terme.

Par expérience nous savons que le plastique transparent a tendance à se teinter lors de contact répété et prolongé avec le chlore.

Il conviendra donc d'éviter le chlore pour l'entretien de vos visières, lunettes de protection ou plaque de plexiglass et de préférer vos détergents/désinfectants avec norme 14476 non chlorés.

Il est possible d'utiliser alcool ménager avec 70% d'éthanol en tant que désinfectant pour les mêmes indications que l'eau de javel c'est-à-dire sol et surfaces et après une détertion avec un produit d'entretien classique.

➤ Un papier sur le bureau que l'on changerait entre chaque patient permettrait-il d'éviter la désinfection ?

Non, la présence d'un papier n'évite pas la nécessité de décontamination entre chaque patient. Il conviendra d'avoir un détergent/désinfectant en spray (norme EN 14476) que vous passerez entre chaque patient à l'aide d'une lingette ou d'un papier absorbant imprégné de solution ou des lingettes pré-imprégnées.

➤ Si on isole un matériel sans désinfection, peut-il être réutilisé après un certain temps ? Si oui, combien de temps (plastique, carton plastifié, caoutchouc, métal, bois, tissu) ?

Ce qui est recommandé est la désinfection. Il est recommandé d'utiliser des dispositifs qui sont facilement décontaminables (exemple : pâte à modeler est déconseillée car impossible à décontaminer)

Vous pouvez demander au patient de ramener par exemple son matériel (trousse contenant ses crayons de couleurs ou feutres, pâte à modeler, ou lui faire don dans le cas de la pâte à modeler...).

➤ Que doit-on impérativement désinfecter après chaque patient ? Surfaces, matériel, sol ?

Entre chaque patient, il est recommandé de réaliser un entretien des surfaces hautes touchées par le patient lors de la consultation (la table/fauteuil de consultation, bureau, les dispositifs). Vous pouvez proposer par exemple au patient d'apporter son matériel ou de n'utiliser que des dispositifs qui sont décontaminables (feuilles plastifiées ++) si il s'agit de votre matériel.

Le nettoyage du sol peut être réalisé une fois par jour sauf si souillures visibles. Dans ce cas précis, l'entretien devra être immédiat.

- Est-ce qu'un nettoyeur vapeur pour le sol pourrait être une alternative à la javel ?

Oui l'utilisation du nettoyeur vapeur est possible à condition de l'utiliser avec lavette microfibre (pour assurer la phase de détergence) ainsi qu'une montée en température suffisante (vapeur) permettant d'assurer l'étape de désinfection.

L'entretien des sols et des surfaces par ce genre de procédé est plus longue que l'utilisation manuelle d'un détergent /désinfectant car le passage sur les surfaces doit être lent afin de permettre à une étape de désinfection efficace.

En milieu de soin, ce genre de bionettoyage nécessite du matériel homologué ainsi qu'une formation de son utilisateur.

- Peut-on utiliser l'aspirateur ? Faut-il préférer le balai ?

Oui cela est possible mais si souillures visibles il faudra procéder à l'absorption ou au retrait des souillures avant passage du balai/aspirateur.

Un balai type swiffer est préférable au balai ou aspirateur car il pourra être désinfecté après son utilisation.

- Y a-t-il des recommandations concernant l'utilisation des systèmes de climatisation ?

Non, la climatisation est possible à condition de l'utiliser en vitesse réduite afin d'éviter un courant d'air remettant en suspension les particules.

- A quelle fréquence faut-il aérer le bureau ? Combien de temps ?

Il n'y a pas de recommandation particulière, hormis les pratiques d'usage à savoir aération au minimum 10 min par jour car la transmission ne se fait pas par l'air mais par les gouttelettes.

De plus, vos soins ne sont pas de gestes à risque d'aérosolisation.

- Pour les bureaux en bois/difficiles à décontaminer ?

Placer une nappe en plastique par exemple dessus pour faciliter la décontamination.

- A quelle fréquence dois-je désinfecter ma visière ?

La visière ou lunettes de protection sont réutilisables et il est recommandé de les désinfecter entre chaque patient.

3) Accueil des patients :

- Est-il recommandé de prendre la température des patients avant de les accueillir ?

Non cela n'est pas obligatoire. Mais nous vous recommandons d'appeler votre patient avant votre rendez-vous et lui demander s'il a des signes cliniques évocateurs du COVID-19 (fièvre, toux, diarrhées chez les personnes âgées, perte de l'odorat et du goût) si tel

est le cas nous vous conseillons de reporter le rendez-vous 14 jours après le début des signes cliniques du patient.

➤ Est-ce plus risqué de travailler au sol, ou en tout cas autrement qu'au bureau en face à face ?

Il est possible de travailler au sol mais respect des gestes barrières et port adapté de la protection du visage ; essayer d'adapter ses activités à l'actualité : privilégier des activités avec des matériels/ dispositifs facilement décontaminables.

➤ Peut-on toujours recevoir des patients avec bavage important ?

Oui vous pouvez toujours recevoir des patients avec bavage important. Cela nécessitera le port d'un bavoir par le patient et de gants pour vous lors de la manipulation du bavoir (lors de son installation, retrait ou manipulation du bavoir uniquement) car soin à risque de contact avec le liquide biologique.

Le retrait des gants doit être immédiat après l'arrêt de la manipulation du bavoir pour ne pas contaminer l'environnement de soins. Le port de gants ne dispense pas d'hygiène des mains qui devra être fait tout de suite après le retrait et l'élimination des gants dans une poubelle ; 1 paires de gants= une séquence de soin.

➤ Peut-on toujours pratiquer des thérapies manuelles ?

Le contact avec la peau du visage ne pose pas de problème à condition d'avoir effectué au préalable une hygiène des mains puis d'en refaire une à la fin du contact.

4) Salle d'attente et toilettes

➤ Peut-on laisser la salle d'attente ouverte ? Pour un seul patient + accompagnant ?

Oui, la salle d'attente peut rester ouverte mais il conviendra que son organisation permette la réalisation des gestes barrières par leurs utilisateurs. Distanciation sociale.

Proposition d'organisation de la salle d'attente :

- Questionnaire avant la prise de rendez-vous, afin de déterminer si signes cliniques évocateur du COVID 19. En cas de suspicion ou de cas avéré, dans la mesure du possible, il conviendra de reporter la consultation à 14 jours après le début des signes cliniques.
- Appel avant le rendez-vous au patient pour lui demander de respecter les horaires (réduction du nombre de patient en salle d'attente).
- Installation des chaises de façon à respecter 1.5 m de distance entre chacune d'entre elles et position en quinconce.
- Affiche sur la porte en rappelant les mesures barrières.
- Accessibilité à la réalisation hygiène des mains. Si possible, mettre à disposition à l'entrée une SHA (non accessible aux enfants afin d'éviter tout mésusage) et affichage pour demander de réaliser une hygiène des mains. Si malheureusement vous êtes victime de vol de vos SHA, vous pourrez suggérer un passage aux toilettes pour la réalisation d'une hygiène des mains avec du savon ou faire réaliser la friction hydro alcoolique lors de l'arrivée du patient dans votre bureau de consultation.

- En ce qui concerne les patients jeunes : demander aux parents de les tenir sur les genoux dans la salle d'attente.

➤ Doit-on désinfecter les chaises entre chaque passage ?

Non. Mais demander au patient de réaliser une hygiène des mains avant d'entrer dans votre bureau et de ne pas manipuler son masque sans hygiène des mains (avant et après manipulation).

➤ Vaut-il mieux laisser la fenêtre ouverte en permanence ?

Si le climat le permet, il n'y a pas de contre-indication à l'ouverture de la fenêtre.

➤ Si salle d'attente sans fenêtre, dit-elle nécessairement être condamnée ?

Non

➤ Peut-on légalement condamner l'accès aux toilettes ?

Pour le cas légal, se référer au texte qui régit votre activité libérale. Néanmoins vous pouvez gérer son accès pour des raisons sanitaires.

Gestion des toilettes en cas de non libre accès des toilettes : Si vous décidez de gérer l'accès à aux toilettes de votre cabinet, il sera nécessaire de prévenir vos patients de votre choix, de la raison (permettant le bio nettoyage en chaque passage) et de leur expliquer les modalités d'utilisation (demander la clé).

Il sera souhaitable également de rajouter une affiche sur la porte des toilettes reprenant les consignes données par téléphone.

Pour le nettoyage de la salle d'attente :

- Augmentation de la fréquence habituelle à 2 fois par jour pour les surfaces hautes et 1/jour pour les sols
- Insister sur les surfaces manuportées.
- Retrait des jouets et magazines car difficilement décontaminables

➤ Un enfant peut-il utiliser de la SHA ?

Les enfants étant amenés à toucher l'environnement peuvent utiliser le SHA à condition d'être sous la surveillance d'un adulte.

L'adulte devra s'assurer que l'enfant ne porte pas les mains à ses yeux, son nez ou à sa bouche avant évaporation complète de l'alcool (= mains totalement sèches = sensation de douceur des mains).

Pas d'indication à l'hygiène des mains si les mains ne touchent rien (exemple un bébé dans sa poussette) car les microbes ne sautent pas de nos mains.

La dose délivrée par le flacon pompe est à adapter selon la taille de la main. Pour information, un adulte aura besoin environ de 3 ml. Si la peau est mature et compétente (hors bébé et grand brûlé, blessures profondes), il n'y a aucun risque d'intoxication par

passage transcutanée par l'alcool présent dans les solutions. L'alcool s'évapore rapidement lors de la réalisation en se frictionnent les mains.

➤ Un purificateur d'air peut-il être utilisé ?

Pas de nécessité d'avoir un purificateur d'air pour prévenir la transmission du Covid-19 car la transmission ne se fait pas par l'air mais par contact ou projections de salive.

➤ Peut-on réaliser des visites à domicile ? Sont-elles préférables à la consultation en cabinet ?

Il n'y a pas de contre-indication à la prise en charge à domicile si les mesures barrières sont réalisables et respectées.

L'avantage de la prise en charge à domicile est que la gestion de l'environnement ne sera pas à la charge du professionnel.

Pour les consultations à domicile, port du masque en continu et hygiène des mains à l'entrée est également de rigueur, avant de toucher le patient et la sortie du domicile. Privilégier les exercices avec les dispositifs du patient (ou des dispositifs que vous pouvez désinfecter aisément à la fin de la consultation).

Demander au patient de réaliser une hygiène des mains avant sa séance.

Lors d'exercices où il y a un risque fort de projection des gouttelettes, l'absence de plaque de plexiglass nécessitera l'utilisation d'autres mesures barrières telles que distanciation sociale, ajout de visière en complément du masque.

Document rédigé pour le Syndicat des Orthophonistes de Lorraine par

Marie REGAD, Interne 5ème Semestre et
Cindy KROMMENAKER, Infirmière hygiéniste

Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière
Service d'Hygiène et d'Analyses Environnementales (SHAE)

Centre Hospitalier Universitaire de Nancy Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX